



Le recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) est publié sur le site internet du Cnam (<a href="http://www.cnam.fr/actes-administratifs">http://www.cnam.fr/actes-administratifs</a>)



# Table des matières

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) – séance plénière – jeudi 8 juillet 2021
• Questions d'ordre budgétaire ou financière : refus d'acceptation du legs « Baudic » (point 2-2)
Questions d'ordre budgétaire ou financière : modification de la politique d'action sociale (poin 2-3)
• Questions d'ordre budgétaire ou financière : comptes de la Fondation du Cnam (point 2-4)
Questions d'ordre budgétaire ou financière : budget rectificatif 2 (point 2-5)
• Questions d'ordre budgétaire ou financière : admission de créance en non-valeur (point 2-6) I
Questions d'ordre budgétaire ou financière : remise gracieuse (point 2-7)
Questions d'ordre budgétaire ou financière : politique d'exonération (point 2-8)
Questions d'ordre budgétaire ou financière : politique d'amortissement dans le cadre du pla d'investissement « FOAD » (point 2-9)
Ressources humaines : dispositif cadre LRU pour le recrutement d'un enseignant au bénéfice de pôle sécurité défense (point 3-1)
Ressources humaines : modification de la campagne d'emploi 2021 (point 3-2)
Rapport d'activité 2020 (point 4)
Décisions émanant de l'administration générale (AG)
<ul> <li>Décision n° 2021 – 82 AG du 21 juillet 2021 portant habilitation des personnes autorisées contrôler les justificatifs requis au titre du passe sanitaire pour l'accès du public au musée de Arts et Métiers</li></ul>
Décisions émanant de la direction des affaires financières (DAF)
<ul> <li>Décision tarifaire n° 21-33 F du 16 juillet 2021 - Équipe Pédagogique Nationale EPN 16 - Innovation Tarif des actions de formation – Année universitaire 2021-2022</li></ul>
Décision tarifaire n° 21-34 F du 16 juillet 2021 fixant la liste et le tarif des stages catalogue de formation continue de Cnam Entreprises pour l'année 2021-2022
<ul> <li>Décision tarifaire n° 21-35 F du 16 juillet 2021 - Équipe Pédagogique Nationale EPN 3 – EEAN (Electroniques, Electrotechnique, Automatique et Mesure) - Tarif des actions de formation - Appée universitaire 2021-2022</li> </ul>
Année universitaire 2021-202228

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) – séance plénière – jeudi 8 juillet 2021



321 -

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-2. Questions d'ordre budgétaire ou financière : refus d'acceptation du legs « Baudic »

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, n'approuve pas, à l'unanimité, le legs de M. Patrice Baudic, compte tenu de l'ensemble des éléments portés à sa connaissance. Le bilan coûts-avantages d'une acceptation de ce legs est très défavorable des intérêts du Cnam.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 13 fuillet 2021

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël



Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** 

2-3. Questions d'ordre budgétaire ou financière : modification de la politique d'action sociale.

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve à l'unanimité la modification de la politique d'action sociale, telle qu'elle figure en annexe à la présente délibération.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 13 Juillet 221
Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03 tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Stéphane Israël



## Conseil d'administration du 8 juillet 2021 Politique de l'action sociale de l'établissement : ajout de nouveaux bénéficiaires de secours exceptionnels

Une commission d'action sociale (CAS) est mise en place par l'établissement. Elle permet d'attribuer des secours exceptionnels aux agent confrontés à une difficulté passagère (impayé de loyer, frais de santé, accident de la vie...). Les demandes sont présentées de manière anonyme par l'assistante sociale qui a reçu préalablement l'agent demandeur. L'attribution de secours n'est pas soumise à des conditions de ressources. Les membres de la commission sont cependant attentifs au reste à vivre du ménage (différence entre les ressources et les dépenses incompressibles telles que le loyer, l'assurance habitation...).

Les bénéficiaires actuels de ces aides sont :

- l'ensemble des fonctionnaires stagiaires et titulaires en activité;
- les agents contractuels : ayant un contrat de 6 mois ou plus en position d'activité
- les apprentis rémunérés par l'établissement.

Il est proposé d'élargir les bénéficiaires de secours exceptionnels aux familles des agents décédés. Il s'agit d'aider les familles à faire face aux frais d'obsèques ou à la perte soudaine de revenus au sein du foyer.

L'agent décédé doit avoir la qualité d'agent titulaire en activité, en détachement ou en disponibilité d'office pour raison de santé ou d'agent contractuel au moment du décès. Sont exclus les agents vacataires.

Les personnes de l'entourage du défunt pouvant bénéficier d'une aide sont par ordre de priorité :

- le conjoint (marié, pacsé ou vie commune)
- les enfants à charge
- les membres de la famille (enfants, ascendants, collatéraux) assurant la prise en charge financière des frais d'obsèques (sur présentation d'une facture à leur nom).

Une seule personne de l'entourage de l'agent décédé peut bénéficier d'une aide.

La demande devra être faite dans les 3 mois suivant le décès. La famille du défunt reçoit un courrier de la direction des ressources humaines l'informant de la possibilité en cas de difficulté financière de prendre contact avec l'assistante sociale de l'établissement.

Comme tout secours, la situation sociale et financière du demandeur sera évaluée par l'assistante sociale. L'attribution du secours sera examinée par la commission d'action sociale qui fixera le montant sur proposition de l'assistante sociale. La commission se réunira de manière exceptionnelle afin de statuer rapidement sur la demande. Le montant maximum du secours est fixé à 3 000 €.



323 -

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-4. Questions d'ordre budgétaire ou financière : comptes de la Fondation du Cnam

Le conseil d'administration du Cnam approuve, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, par 25 voix « pour » et 2 abstentions, les comptes 2020 de la Fondation du Cnam.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 13 fulle 28

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03 tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

▶ Annexe 1: Fondation du Cnam - Comptes annuels 2020



Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** 

------

...

## 2-5. Questions d'ordre budgétaire ou financière : budget rectificatif 2

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve, par 25 voix « pour » et 2 abstentions, le budget rectificatif 2 2021 de l'établissement :

#### Pour le budget agrégé de l'établissement,

- Augmentant pour l'établissement agrégé les autorisations budgétaires :
- Des autorisations d'engagement pour 3 865 838 € dont :
  - 374 o6o € personnel
  - 765 187 € fonctionnement
  - 2 726 591 € investissement
- Des crédits de paiement à 1 799 069 € dont :
  - 374 o6o € personnel
  - 698 500 € fonctionnement
  - 726 509 € investissement
- Des prévisions de recettes à 2 155 171 € dont :
  - 45 435 € subvention pour charges de service public
  - 52 465 € autres financements de l'Etat
  - 1185 509 € autres financements publics
  - 512 791 € recettes propres
  - 358 971 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire excédentaire de 356 102 €.
- Après le budget rectificatif 2 2021, les autorisations budgétaires pour l'établissement agrégé sont :
- Un plafond d'emploi fixé à 1 617 emplois équivalents temps plein travaillés, dont 1 259 ETPT sous plafond d'Etat,
- Des autorisations d'engagement à 175 506 617 € dont :
  - 120 422 819 € personnel
  - 40 593 284 € fonctionnement



- 14 490 514 € investissement
- Des crédits de paiement à 174 379 260 € dont :
  - 120 422 819 € personnel
  - 40 921 419 € fonctionnement
  - 13 035 022 € investissement
- Des prévisions de recettes à 166 576 185€ dont :
  - 111 945 837 € SCSP
  - 247 500 € autres financements de l'Etat
  - 99 060 € fiscalité affectée
  - 9 310 561 € autres financements publics
  - 42 148 265 € recettes propres
  - 2 824 962 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 7 803 075 €.

#### Les prévisions comptables suivantes :

- Un prélèvement sur la trésorerie de 7 024 123.40 €
- Un résultat patrimonial de 1 573 259 €,
- Une capacité d'autofinancement de 4 815 559 €,
- Un prélèvement sur le fonds de roulement de 5 112 186 €,
- Un solde budgétaire déficitaire de 7 803 075 €.

#### Pour le budget de l'établissement principal,

- Après le budget rectificatif 2 2021, les autorisations budgétaires pour l'établissement principal sont :
- Des autorisations d'engagement à 169 266 480 € dont :
  - 117 144 426 € personnel
  - 37 821 500 € fonctionnement
  - 14 300 554 € investissement
- Des crédits de paiement à 168 139 123 € dont :
  - 117 144 426 € personnel
  - 38 149 635 € fonctionnement
  - 12 845 062 € investissement
- Des prévisions de recettes à 160 263 212 € dont :
  - 111 945 837 € SCSP
  - 247 500 € autres financements de l'Etat
  - 99 060 € fiscalité affectée
  - 9 187 776 € autres financements publics
  - 35 958 077 € recettes propres
  - 2 824 962 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 7 875 911 €.

#### Pour le budget du SACD CFA Cnam Ile de France :

- Après le budget rectificatif 2 2021, les autorisations budgétaires pour le CFA Cnam Ile de France sont :
- Des autorisations d'engagement à 5 482 285 € dont :
  - 3 129 393 € personnel
  - 2 221 892 € fonctionnement
  - 131 000 € investissement
- Des crédits de paiement à 5 482 285 € dont :
  - 3 129 393 € personnel



- 2 221 892 € fonctionnement
- 131 000 € investissement
- Des prévisions de recettes à 5 608 107 € dont :
  - 122 785 € autres financements publics
  - 5 485 322 € recettes propres
- Un solde budgétaire excédentaire de 125 822 €.

## Pour le budget de la fondation du Cnam :

- Après le budget rectificatif 2 2021, les autorisations budgétaires pour la fondation du Cnam sont :
- Des autorisations d'engagement à 757 852 € dont :
  - 149 000 € personnel
  - 549 892 € fonctionnement
  - 58 960 € investissement
- Des crédits de paiement à 757 852 € dont :
  - 149 000 € personnel
  - 549 892 € fonctionnement
  - 59 960 € investissement
- Des prévisions de recettes à 704 866 € (recettes propres)
- Un solde budgétaire déficitaire de 52 986 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 13 juillet 2021

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didler BOUQUET

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03 tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Stéphane Israël



325 --

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière jeudi 8 juillet 2021 \*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-6. Questions d'ordre budgétaire ou financière : admission de créance en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve, par 26 voix « pour » et 2 voix « contre », l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 95.112,44 € TTC.

Pour ampliation

Le président du conseil d'administration

Fait à Paris, le 13 juillet 221

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2021 CREANCES IRRECOUVRABLES POUR ADMISSION EN NON-VALEURS EXERCICE 2021

NUMERO DE DOSSIER	EXERCIC E de la Créance	ENTITES	N° CUENT	NOM DU CUENT	N° DE FACTURE OU DU TITRE	N* PIECE	MONTANT IRRECOUVRABLE Hers TVA	TVA	ттс	Centre Financier	Fonds	MOTIF
ONT2014/865	2009	EPN15	5004338	BAYO MAMADOU	210007374	900010767	500	0	500	4AG105	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
ONT2012/517	2012	EPN15	5010426	DAMES GRODENAE	16201200000062A1	300002473	64,9	0	-	4AG105	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2015/543	-	EPN15	5010718	Kofion Ameri SE4	16201300000287A1	900008205	2000	0		4AG105	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2015/543		-	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T									
N12915/543	2014	EPN15	5010718	Eahte Ameri SEA	16201400000438A1	900008059	300	. 0	300	4AG105	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
				DISVADIATEXANDRE						1		
NT2018/040	2014	EPN15	5014194	KERNDUCH	15201400001154AI	300000235	4700	0	4700	EPN15	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2019/444	2014	EPN10	5014660	ROOLEH TICKY	02201800037730A2	300001754	2480	.0	2480	EPN10	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2017/177	2016	DRH	5011357	eren Baarone Richaldocau	ORT16/076	2000223468	1020.00		1070.07	ancesa.	rossie.	Control of the Contro
MILEVALIATO	2010	UNIT	2011331	STATE OF THE OWNER, WHEN	ON116/0/6	300032168	1038,03	0	2038,03	4DG514	FD130	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2018/024	The second second	EPN12	5013155	RESEARCH ARRESTMANAME	28201700000504A1	300000160	2000	0	2000	EPN12	F0030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2017/422	2016	CCP	5013938	ESHECH BOUNKS:	01201600084363A1	300010442	654	0	654	4CEP01	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
			Samuel 1		Samuel Control	The second			The same of			Team on resource to the commence of the commence of
NT2017/177	2017	DRH	5011357	Sean-Saserite ROCHARDONIA	ORT17/030	300000340	51,97	0	51.97	406514	F0130	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
100000			-		A. 111111111111111111111111111111111111		-				-	
NT2020/210	2017	CCB	5014585	REDUCINAMINAL MALANTER	01201700098674A1	19722	748	0		4CEP01	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
			the state of the s		PROTECTION OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 1	the second of the second						
NT2018/301		EPN10	5014357	BEHIRAMIN TAKTOUN	02201700056996A1	300016438	684	0		EPN10	F0030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
NT2018/032	2017	EPN15	5012801	SEE HEAVE REPHAEL	15201700002305A1	300000234	999,4	0	999,4	EPN15	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
Charles and Charles	2000	-VIVAS		METALIAMENTO VUMBO	Section Solves	The second	5.503	7.7	- 55716	7 3577 1	2000	Control of the second second
NT2019/790	2018	EPN10	22942	phito	02201900059882c2	300000719	7,81	D	7.81	EPN10	FD030	Certificat d'irrecouvrabilité de l'Huissier
VT2017/057	2016	the latest section to	5013411	Maseria Boustiers	01201600000235A1	300002218	560	0		4CEP01	FD030	Créance étrangère inférieure à 5000 euros
Company of the Section of		RECHERO	Temporalization and the second									
VT2014/826	200,000		21774	WARIGUALDINE FIELDS	240002232	300009608	1551,75	304,1	1855,89	NAME AND ADDRESS OF THE OWNER, WHEN	FD130	Entreprise radiée le 04/03/2020
NT2015/512	and the state of t	EPN10	21091	BITTLINGET	0220120002004381	900008153	1203,76	0	1203,76	4AG105	FD030	Entreprise radiée le 04/05/2017
NT2015/632	2008	CNAM E	11864	ECONFRICTIVE VEHICLES	200000169	900008282	3900	0	3900	4AG105	FD030	Entreprise radiée le 08/01/2016
NT2014/144	2013	CCP	19866	OF INCIDENCE	210025457	900009544	2200	0		4AG105	FDOSO	Entreprise radiée le 10/09/2020
NT2016/279	_	CNAM ER	19866	LIP INSENSE	117201200000796A1	900007648	1990	0		4AG105	FD030	Entreprise radiée le 10/09/2020
The second secon	CONTRACTOR OF THE PERSON NAMED IN	A STATE OF THE PARTY.	International National States		And the second s	Name and Address of the Owner, where the Party of the Owner, where the Party of the Owner, where the Owner, which is the Owner, which	-			and the last of th	and the last of th	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF
NT2014/912	_	EPNIO	20851	MIDI PILL SAIL	02201400035346A1	900008389	2830	0		4AG105	FD030	Entreprise radiée le 12/12/2016
NT2016/826	2016	SERVICE	9491	BARL TEAD	210031114	900008107	403,53	80,71	484,24	4AG105	FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
NT2016/826	2016	SERVICE	9491	SAME SEAD	210031115	900008108	453,03	90,61	543,64	4AG105	FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
NT2016/826	the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a second section in the second section in the second section is a section in the second section in the section is a section in the section in the section is a section in the section in the section is a section in the section in the section is a section in the section in the section in the section is a section in the section in the section in the section is a section in the section i	SERVICE	9491	SARL SEAD	210031116	900008109	2477,82	495,6	2973,38	440105	FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
	_		9491	SARL SEAD				-		4AG105	FD130	
NT2016/826		SERVICE			210031117	900008111	372,27	74,45	The Sales Con-	CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	arrange area	Entreprise radiée le 15/09/2020
NT2016/826		SERVICE	9491	SANL LEAD	210031118	900008112	652,52	130,5		4AG105	FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
NT2016/826	2016	SERVICE	9491	BARL LEAD	210031119	900008115	2071,77	414,4	2486,12	4AG105	FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
WT2016/826	2016	SERVICE	9491	SARL SEAD	210031720	900008116	3459,11	691,8	4150,93	4AG105	FD130	Entreprise radice le 15/09/2020
NT2016/826	-	SERVICE	9491	SARE SEAD	210031721	900008119	3115,88	625.2	3739,06		FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
NT2016/826		SERVICE	9491	SAYS 18 AD	210031722	900008120	5,69	1,14		4AG105	FD130	Entreprise radiée le 15/09/2020
AND DESCRIPTION OF THE PARTY OF		Principle of the Parket of the	-									The state of the s
NT2013/307		RECHERO	4528	CYBERT AR SENSARIS	240000272	900009057	4300	842,8		4AG105	FD130	Entreprise radiée le 21/03/2017
NT2014/160	2010	EPN10	14828	ESPECT MALES	3201000444	900009615	3810	.0	3810	4AG105	FD030	Entreprise radiée le 21/12/2017
NT2017/206	2016	MUSEE	21723	SARE MICELLE	210032944	300020198	851,37	119,3	970,63	3MAM01	FD130	Entreprise radiée le 25/09/2018
NT2017/206	2016	MUSEE	21723	SAID ARDESS	210032347	300020198	10832,65	2167	12999,18	3MAM01	FD130	Entreprise radiée le 25/09/2018
NT2017/206		MUSEE	21723	SAM ARDEM	210032943	300020198	9000	1800		3MAM01	FD130	Entreprise radiée le 25/09/2018
CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE		-			-		-	the state of the s		and the second second second	the same of the sa	
NT2017/206		MUSEE	21723	SAM ANDEM	200000177	300020198	397,48	58,01		3MAM01	FD330	Entreprise radiée le 25/09/2018
NT2017/206	2017	MUSEE	21723	BARL ARDESA	210083316	300020198	9000	1800	10900	3MAM01	FD130	Entreprise radiée le 25/09/2018
NT2012/378	2009	LAT	13258	ACT ENER	210007550	300039228	1176,26	230,6	1405,81	4AG105	FD130	Entreprise radiée le 28/07/2016
				FORDATION MARRON DES	777					Umran S		
ONT2021/036	2020	EPN13	21038	DOMESICES DE L'HOMBIE	240005122	300000788	0,03	0	0.03	EPN13	FD130	Petit reliquat
Married States of the Party States of the Part	-				The second second second second second	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	The second second	0		CFA01	FD030	Petit reliquot
NT2021/064	2020		22110		210042027	300000934	0,41					
NT2021/229	2021	EPN01	21739	ILLAY CHE	240005224	300003306	0,01	0	0,01	EPN01	FD030	Petit reliquat
	20,00	Acres 1		MARIADASS MARIE	Santa Santa	(Inches					Colores and	AND THE RESERVE TO A STATE OF THE PARTY OF T
NT2015/227	2014	DRH	5011460	ANTOMETTE	ORT2014/252	300015274	100	0	100	4AG105	FD130	Recouvrement infructueux
NT2020/867		EPN10	5015061	Electricia SARR	02201800051416+2	300030260	238.01	0	238.01	EPN10	F0030	Recouvrement infructueux
					12201500003446a1		24,64	0		EPN11	FD030	Recoverement infructueux
NT2018/581	2016	EPN11	8766	EOREAL	122013000024981	300000950	29,94	- 0	29,64	ar reas	10000	
												N
NT2021/264	2018	INTEC	23407	MAN LAPERT COMPTABLE	02202000066243x3	300002806	66,15	0	66,15	EPN10	FD030	Recouvrement infructueux
ONT2021/259	302	INTEC	5015850	SEENICA MACHADA	02201900064139A2	30000280	199,34	0	160 3	EPN10	FD030	Recognitionent infructueux
				the state of the s	A THE PROPERTY OF STREET OF STREET					EPN10	FD030	Recouvement infructurus
ONT2021/258		INTEC	23405		022019000632882	30000280				The second second	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED IN	
DNT2021/261	2018	INTEC	5015851	DRISSAMBIDATION	022020D0064474A2	30000280				EPN10	FD030	Recouvement infructueux
ONT2021/235	2011	INTEC	23399	CREW ENERHS	0220190006414182	300002483	31,3	2 0	31,	EPN10	FD030	Recouvrement infructueux
		INTEC	19097		02201900062906C3	30003246				EPN10	FD030	Recouvrement infructueus
ONT2021/139	_	THE RESERVE AND ADDRESS OF THE PARTY OF THE	-			30003256			54.0	6 EPN10	FD030	Recouvrement infructueus
		INTEC	2458	Control of the last of the las	0220200006387082		-				and the latest death of the latest death death of the latest death of the latest death of the latest death death death of the latest death dea	The state of the s
NT2021/049		INTEC	2458		0220200006491282	30003256				8 EPN10	FD030	Recouvrement infructueus
NT2021/049			5015668	LANGROIS ATAK	17201900005833C2	30003289	1 117,			1 82801	FD030	Recouvrement infructueux
ONT2021/049 ONT2021/049	201	CNAM E		Control of the last of the las	15201900003503A1	30000595		_		EPN15	FD030	Recouvrement infructueux
ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588	201	CNAM E			The state of the s	whether the second control of		_		6 3MAM01	FD130	Recouvrement infructueux
ONT2021/139 ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588 ONT2021/318	201: 201: 201:	CNAM E EPN15	5016026		210040454		5 10	-			-	
ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588 ONT2021/318 ONT2020/691	201: 201: 201: 202:	EPN15 MUSEE	5016026 22344	PERMIA ALEDIA	210040464	30003244	-			P T P P A COMP	EFFICA TA	1 The said on the part of the facing in the said
ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588 ONT2021/318	201: 201: 201: 202:	CNAM E EPN15	5016026	PERMIA ALEDIA	210040464 210040290	30003244	8 75	5 0	7	5 EPN09	FD030	Recouvrement infructueux
ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588 ONT2021/318 ONT2020/681 ONT2020/681	201/ 201/ 201/ 202/ 202/	EPN15  MUSEE PN09	5016026 22344 5015512	PREMIA ARTHA BIRLING FERRAT	210040290							Recouvement infructueus
ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588 ONT2021/318 ONT2020/691 ONT2020/681 ONT2020/673	201: 201: 201: 202: 202: 202:	EPN15 MUSEE EPN09 DRH	5016026 22344 5015512 5015742	PERMANATINA Michael (ERIA) Sale GUERREL	210040290 ORT2020/020	30003027/ 30002603	2 60,10	0	60,1	8 EPN10	FD130	Recouvrement infructueus
ONT 2021/049 ONT 2021/049 ONT 2020/588 ONT 2021/318 ONT 2020/691 ONT 2020/661 ONT 2020/673 ONT 2020/667	201/ 201/ 201/ 202/ 202/ 202/ 202/ 202/	CNAM E EPN15 MUSEE EPN09 DRH	5016026 22344 5015512 5015742 5015488	PECALA ALIDIA Machael FERRA? Sale GUERREL Saume ES SASHR	210040290 ORT2020/020 210040305	30003027 30002803 30002794	2 60,1/ 5 2/	0	60,1	8 EPN10 8 4CEP01	FD130 FD030	Recouvrement infructurus Recouvrement infructurus
ONT 2021/049 ONT 2021/049 ONT 2020/588 ONT 2021/318 ONT 2020/691 ONT 2020/661 ONT 2020/673 ONT 2020/667	201/ 201/ 201/ 202/ 202/ 202/ 202/ 202/	EPN15 MUSEE EPN09 DRH	5016026 22344 5015512 5015742	PECALA ALCHA Michael FERRA? Sale GUERRES Seame ES SASHR	210040290 ORT2020/020	30003027 30002803 30002794	2 60,1/ 5 2/	0	60,1	8 EPN10	FD130	Recouvrement infructueus
ONT2021/049 ONT2021/049 ONT2020/588 ONT2021/318 ONT2020/691 ONT2020/681 ONT2020/673	201/ 201/ 201/ 202/ 202/ 202/ 202/ 202/	CNAM E EPN15 MUSEE EPN09 DRH	5016026 22344 5015512 5015742 5015488	PECALA ALIDIA Machael FERRA? Sale GUERREL Saume ES SASHR	210040290 ORT2020/020 210040305	30003027 30002803 30002794	2 60,1/ 5 2/	0	60,1	8 EPN10 8 4CEP01	FD130 FD030	Recouvrement infructueux Recouvrement infructueux
ONT 2021/049 ONT 2021/049 ONT 2020/588 ONT 2021/318 ONT 2020/691 ONT 2020/673 ONT 2020/667 ONT 2021/063	201: 201: 201: 202: 202: 202: 202: 202:	P CNAM E P EPN15 MUSEE EPN09 DRH CCP	5016026 22344 5015512 5015742 5015488 22745	PECANA MEDIA Michael FERRA? Sale GUERRES Salema ES SARE SVUNDERMAN	210040290 ORT2020/020 210040305 210040550	30003027/ 30002803 30002794/ 30000004	2 60,1/ 5 2/ 4 126,24	0 0	60,1 2 126,2	8 EPN10 8 4CEP01 4 CFA01	FD130 FD030 FD030	Recoverement infructueus Recoverement infructueus Recoverement infructueus
NT2021/049 NT2021/049 NT2020/588 NT2021/318 NT2020/691 NT2020/691 NT2020/673 NT2020/667 NT2021/063	201: 201: 202: 202: 202: 202: 202: 202:	P CNAM E P EPN15 MUSEE EPN09 DRH CCP CFA	\$016026 22344 5015512 5015742 5015488 22745	PERMANATION NAME OF FRANCE NAME SUPPORT STATE WOMEN PANAME ANDUSTA SAKAMEDUNOU	210040290 0872020/020 210040305 210040550 210041391	30003027/ 30002803 30002794/ 30000004 300000417/	2 60,1/ 5 2/ 4 126,2/ 4 128	0 0	60,1 2 126,2	8 EPN10 8 4CEP01 4 CFA01 0 4CEP02	FD130 FD030 FD030 FD130	Recoverement infructuaux Recoverement infructuaux Recoverement infructuaux Recoverement infructuaux
NTT2021/049 NTT2021/049 NTT2021/318 NTT2020/588 NTT2021/318 NTT2020/661 NTT2020/667 NTT2021/063 NTT2021/252 NTT2021/253	2011 2011 2012 2020 2020 2020 2020 2020	P CNAM E P EPN15 MUSEE PN09 DRH CCP CFA CCP	\$016026 22344 5015512 5015742 5015488 22745 5015726 5015726	PROMA MEDIA MACIAN FERRAL MIR GUERRES FRAME ES GASHI WUNDERMAN MOUSEA MARAMEDUAOU SONARE AN OUNEAUX	210040290 ORT2020/020 210040305 210040350 210041391 210041381	30003027 30002803 30002794 30000004 30000417 30000417	2 60,1/5 5 2/6 6 126,2/4 4 128 5 56	8 0 1 0 1 0	60,1 2 126,2 12 9	8 EPN10 8 4CEP01 4 CFA01 0 4CEP02 0 4CEP02	FD130 FD030 FD030 FD130 FD130	Recoverment infructurus Recoverment infructurus Recoverment infructurus Recoverment infructurus Recoverment infructurus
0NT2021/049 0NT2021/049 0NT2020/588 0NT2021/318 0NT2020/691 0NT2020/667 0NT2020/673 0NT2020/667	2011 2011 2012 2020 2020 2020 2020 2020	P CNAM E P EPN15 MUSEE EPN09 DRH CCP CFA	\$016026 22344 5015512 5015742 5015488 22745	PROMA MEDIA MACIAN FERRAL MIR GUERRES FRAME ES GASHI WUNDERMAN MOUSEA MARAMEDUAOU SONARE AN OUNEAUX	210040290 0872020/020 210040305 210040550 210041391	30003027/ 30002803 30002794/ 30000004 300000417/	2 60,1/5 5 2/6 6 126,2/4 4 128 5 56	8 0 1 0 1 0	60,1 2 126,2 12 9	8 EPN10 8 4CEP01 4 CFA01 0 4CEP02	FD130 FD030 FD030 FD130	Recoverement infructueux Recoverement infructueux Recoverement infructueux Recoverement infructueux



Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** 

2-7. Questions d'ordre budgétaire ou financière : remise gracieuse

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve à l'unanimité les remises gracieuses des créances figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant de 7.262,87 euros.

Pour ampliation

Fait à Paris, le 13 juillet 221

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël

## Proposition de remises gracieuses sur trop-perçus sur rémunérations Conseil d'Administration du 8 juillet 2021

Nom et prénom	Motif de la créance	Exercice	Montant de la créance	Montant de la remise gracieuse	Avis
ESCURIOL Julie	-Trop perçu du : - 01/10/2016 au 31/12/2016 - 01/12/2016 au 28/02/2017 - 01/02/2017 au 30/04/2017 - 01/06/2016 au 31/12/2017	2016 et 2017	8 532,97 €	6 612,97 €	AVIS FAVORABLE POUR UNE REMISE PARTELLE DE 6 612,97 €
COULIBALY Niouma	-Trop perçu du 01/03/2018 au 30/04/2018	2018	650,00 €	650,00 €	AVIS FAVORABLE POUR LA TOTALITE DE LA CREANCE
	l .	I	Total	7 262,97 €	

Recueil des actes administratifs n° 127 du 21 juillet 2021



327 --

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-8. Questions d'ordre budgétaire ou financière : politique d'exonération

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve à l'unanimité la politique d'exonération, telle qu'elle figure dans le document en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 Juillet & 21

Pour ampliation

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03 tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

▶ Annexe 2 : Politique d'exonération – Règles de réduction de tarifs, d'exonération et de remboursement en matière de formation continue du Cnam-Etablissement public.



Séance plénière jeudi 8 juillet 2021 \*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

2-9. Questions d'ordre budgétaire ou financière : politique d'amortissement dans le cadre du plan d'investissement « FOAD »

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021 approuve, par 26 voix « pour » et 2 voix « contre », l'application d'une durée d'amortissement de 5 ans - soit un taux d'amortissement de 20% - des unités d'enseignement immobilisées dans le cadre du Plan Investissement FOAD (PI FOAD).

Pour ampliation

Fait à Paris, le 13 juillet 2021

Le président du conseil d'administration

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël



329 -

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière jeudi 8 juillet 2021 \*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

3-1. Ressources humaines : dispositif cadre LRU pour le recrutement d'un enseignant au bénéfice du pôle sécurité défense

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve, par 26 voix « pour » et 2 voix « contre », le dispositif-cadre fixant les modalités de recrutement d'un enseignant pour le pôle sécurité défense telles qu'elles figurent dans le document ci-joint.

Pour ampliation

Le président du conseil d'administration

Fait à Paris, le 13-fullet 2021

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03 tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Stéphane Israël

▶ Annexe 3 : Recrutement des enseignants du Pôle sécurité défense



Séance plénière jeudi 8 juillet 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

## 3-2. Ressources humaines : modification de la campagne d'emploi 2021

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve à l'unanimité les demandes de publication, au titre de l'année 2021, des postes suivants :

Type de support | Intitulé profil | EPN | laboratoire |
PAST | Droit - Préparation aux concours de la fonction publique | EPN 11 - Territoires | MAST | Economie & Méthodes - Préparation aux concours de la fonction publique | EPN 11 - Territoires | -

Pour ampliation

Le président du conseil d'administration

Fait à Paris, le 13 fuillet 2021

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël



Séance plénière jeudi 8 juillet 2021 \*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

4. Rapport d'activité 2020

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 8 juillet 2021, approuve, par 26 voix « pour » et 2 abstentions, le rapport d'activité de l'année 2020 tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.

Pour ampliation

Le président du conseil d'administration

Fait à Paris, le 13 juillet 221

Le Directeur général des services

Didier BOUQUET

Stéphane Israël

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03 tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

▶ Annexe 4 : Rapport d'activité 2020 du Conservatoire national des arts et métiers

Décisions émanant de l'administration générale (AG)



## DÉCISION N° 2021-82 AG

portant habilitation des personnes autorisées à contrôler les justificatifs requis au titre du passe sanitaire pour l'accès du public au musée des Arts et Métiers

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers :

Vu le Code de l'éducation.

Vu la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire et, notamment, ses articles 2-3 et 47-1.

Considérant que l'accès des personnes majeures au musée des Arts et Métiers est conditionné à la présentation des justificatifs sanitaires visés à l'article 47-1 du décret n° 2021-699 précité.

Considérant qu'il incombe à l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers d'habiliter nommément les personnes autorisées à contrôler les justificatifs pour son compte, selon les modalités décrites au III du dudit article.

#### DÉCIDE :

Article 1er – Les personnes nommément désignées dans la liste annexée à la présente décision sont habilitées à contrôler les justificatifs ou « passes sanitaires », dont la présentation est exigée pour accéder au musée des Arts et Métiers, en application des dispositions de l'article 2-3 du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de crise sanitaire.

Article 2 – La lecture des justificatifs est effectuée dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions dudit décret n° 2021-699.

Article 3 – La directrice générale des services adjointe en charge de la Valorisation du Patrimoine Immobilier et des moyens généraux, la directrice du musée des Arts et Métiers et les personnes habilitées sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui prend effet à compter du jour de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 21 juillet 2021

L'administrateur général

Olivier FARON

Annexe : liste des personnels du musée des Arts et Métiers et des agents de sécurité habilités à contrôler le passe sanitaire pour l'accès au musée des Arts et Métiers

#### Diffusion:

Madame Pascale HEURTEL, adjointe de l'administrateur général en charge de la culture scientifique et technique

Madame Geneviève DAUMAS, directrice générale des services adjointe en charge de la Valorisation du Patrimoine Immobilier et des moyens généraux

Madame Marie-Laure ESTIGNARD, directrice du musée des Arts et Métiers

Les personnes habilitées figurant sur la liste en annexe

Monsieur Didier BOUQUET, directeur général des services

Madame Virginie VIGNERON, directrice des ressources humaines

## Annexe à la décision n° 2021-82 AG

## Liste des personnes habilitées à contrôler le passe sanitaire pour l'accès au musée des Arts et Métiers

Nom	Prénom
ADJADJ	Livia
BENABDERRAHRNANE	Hakima
COLPIN	Fanny
COUSIN	Bertrand
DAVION	Nicolas
DAVOT	Claire
ESTIGNARD	Laure
GIULIANA	Nathalie
HOARAU	Manon
MARIE	Jennifer
MASTELLARI	Cédric
PICART	Delphine
POURTIER	Chloé
ROSSELLI	Patricia
RUFFO DI CALABRIA	Asia
SCHUCH	Marjolaine
SOYEZ	Guy
STAMM	Sabine
VAVASSEUR	Laurent

	Adjoints	de sécurité	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
ACHAT	Mohamed Mokrane	GANDEGA	Djibrill
ACHEAPONG	Adu	GANEA	Ghenadie
ADEL	Ramy	GHOZLANE	Houida
ADNANE	Youcef	IZEM	Samir
AÏT IDIR	Malek	KHEDDIM	Missiva
AJORUNDON	Stanley	LANGOUSTET	Nassim
ANDRADE	Romain	LUBIN	Joseph Carrie
AOUDJ	Ratiba	MATIMP MAYILLA	André
BARRY	Mamadou Saliou	MEKHBOUS	Mohand Arezki
BELLIARD	Sébastien	MERZOUG	Mourad
BENAICHA	Sofiane	MOHAMMED SBA	Tammi
BENSADALLAH	Sofiane	MOUSSAOUI	Noria
BIBACKY	Didier	OUALLI	Karim
BOUFENNICHE	Rafik	OUBRAHAM	Samir
BOUFERGHOUS	Yassine	RABAH	Zohra
BOUHEROUYA	Mohamed	RENEL	Jean-Raymond
BOURICHE	Amirouche	SADOURI	Rabah
CACHOLA	Frédéric	SAIL	Hakim
CHARBONNIER	Jocelyn	SIGNIE	Martin
CHIAD	Hanane	SLIFI	Braham
CHILLA	Zahoua	SOLTANI	Bachir
DIARRA	Mamadou	VETRIVENTHAN	Murugaiyan
DIOP	Djibrill	ZENDJEBIL	Mokrane
DJERDI	Nabil		
FASAKIN	Omotayo		

Décisions émanant de la direction des affaires financières
(DAF)



#### **DECISION TARIFAIRE N°21-33 F**

#### **EPN 16 - INNOVATION**

## Tarif des actions de formation Année universitaire 2021-2022

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail;

Vu le Code de l'éducation :

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

#### DECIDE:

## Article 1 - Objet de la décision tarifaire

L'équipe pédagogique nationale Innovation organise et inscrit des stagiaires en 2021-2022 aux formations suivantes :

- MR15001A Master Arts, Lettres, Langues Mention Design Parcours Création, projets, transdisciplinarité, dit Master Design (formation initiale)
- MR05901A Master Sciences humaines et sociales mention Information et communication parcours
   Transition numérique et innovation collaborative

## Article 2 - Tarifs 2021-2022

Code diplôme	Libellé court	Tarif Ministériel
MR15001A	Master Design	243€



Code diplôme	Libellé court	Tarif normal	Tarif réduit	Tarifs CPF
MR05901A	Master Transition numérique et innovation collaborative	4000€ M1	1130€ M1	M1 proposé en package composé de deux blocs obligatoires (total 2500€) 1300€ Bloc de compétence 1 du M1 : « Compréhension des enjeux des environnements de travail numériques » » 1200€ Bloc de compétence 2 du M1 : « Résolution collaborative de problème »
		4000€ M2	1130€ M2	M2 proposé en package composé d'un bloc de compétences (2500€) « Transition numérique el innovation collaborative »

#### □ Tarif normal

Il s'applique en cas de prise en charge, totale ou partielle, des frais de formation, par un tiers, que ce soit un employeur (public ou privé), un organisme paritaire agréé ou tout autre organisme (Pôle emploi, conseils régionaux fonds d'assurance formation etc).

#### ⇒ Tarif réduit

Il s'applique en cas de prise en charge des frais de formation à titre individuel et à ses frais par le stagiaire (article L. 6353-3 du Code du travail).

#### □ Tarif CPF

Le tarif CPF concerne les financements du diplôme en package, via le Compte Personnel de Formation : bloc(s) de compétence éligibles au CPF. Possibilité d'abondement au financement CPF lorsque le crédit du compte personnel est insuffisant (complément sur fonds personnel, tiers financeur tel qu'employeur, région, pôle emploi etc, sous conditions d'acceptation).

#### Article 3 - Exonérations

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat ≥ 10 mois) (sauf pour la FOAD)

## Article 4 – Validité de la présente décision

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 1 6 JUIL, 2021

Pour l'administrateur général et par délégation

Didier BOUQUET Directeur général des service2

Imputation de la recette : EPN 16



#### DECISION n° 21-34 F

# fixant la liste et le tarif des stages catalogue de formation continue de Cnam Entreprises pour l'année 2021-2022

L'Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail,

Vu le Code de l'éducation,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique; Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire :

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

#### DECIDE:

#### Article 1 - Objet

Cnam Entreprises, direction du Conservatoire national des arts et métiers organise durant l'année universitaire 2021-2022 des stages de formation continue en journée, dans les conditions décrites dans le catalogue des formations interentreprises diffusé par le Cnam.

#### Article 2 - Tarifs du catalogue 2021-2022

Une liste regroupant les tarifs des stages programmés au catalogue 2021-2022 se trouve annexée à la présente décision. Le tarif indiqué en annexe est le tarif appelé « tarif normal ».

#### Article 3 - Décisions tarifaires modificatives

Tout stage de formation interentreprises non initialement programmé au catalogue fera l'objet d'une décision tarifaire particulière.

## Article 4 - Tarif réduit

Une réduction de 50 % est consentie aux auditeurs qui remplissent au moins l'une des conditions suivantes :

- particulier s'inscrivant à titre individuel et à ses frais (au sens de l'article L. 6353-3 du Code du Travail);
- · demandeur d'emploi pouvant justifier de son statut ;

 particulier s'inscrivant à titre individuel en mobilisant son compte personne de formation (CPF) via l'application CPF.

#### Article 5 - Exonérations

Bénéficie d'une exonération totale l'auditeur relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- le personnel permanent du Cnam (fonctionnaire ou contractuel ≥ à 10 mois) hors FOAD;
- l'élève déjà inscrit dans un cursus incluant l'UE sollicitée;
- · l'apprenti Cnam ou en convention avec le Cnam.

## Article 6 - Prix négociés dans le cadre d'une convention

Des tarifs particuliers peuvent être accordés à la demande d'une entreprise pour des actions de formation pour lesquelles plusieurs stagiaires seraient inscrits par cette même entreprise ou parce que le Cnam aurait répondu à un appel d'offres concernant l'achat de places dans le catalogue de ses formations interentreprises, avec ou sans engagement de volume. Ces tarifs particuliers doivent faire l'objet d'une convention spécifique.

## Article 7 - Validité de la présente décison

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

Fait à Paris, le 1 6 JUIL. 2021

Pour l'administrateur général et par ca égation

Directeur général des services



#### **DECISION TARIFAIRE N° 21 -35 F**

## EPN 3 – EEAM (Electroniques, Electrotechnique, Automatique et Mesure)

## Tarif des actions de formation Année universitaire 2021-2022

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le Code du travail;

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Cnam ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 23 juillet 2018 portant nomination de l'administrateur général du Cnam;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Cnam en date du 13 mars 2019, approuvant la délégation de pouvoir du Conseil d'administration à l'Administrateur général, notamment en matière tarifaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Cnam en date des 16 décembre 2009 et 25 juin 2020 relatives à la politique tarifaire de l'établissement.

#### DECIDE:

#### Article 1 - Tarifs 2021-2022

L'équipe pédagogique nationale 3 « Electroniques, Electrotechnique, Automatique et Mesure » organise et inscrit des stagiaires en 2021-2022 aux formations suivantes :

Master Sciences, Technologies, Santé mention Réseaux Télécommunications – Parcours international Télécommunications and Networks (MR 14602A)

Code diplôme	Libellé court	Tarif à titre individuel
MR14602A	Master 1 en Réseaux et Télécommunications	<b>6000€</b> / an



#### Article 2 - Exonérations

Bénéficie d'une exonération totale, l'élève relevant de la situation suivante (sous réserve de présentation de pièces justificatives) :

- Auditeur du Cnam déjà inscrit dans un parcours incluant le(s) UE sollicitée(s)
- Apprenti.e du Cnam ou en convention avec le Cnam
- Personnel permanent du Cnam (agent titulaire ou non titulaire d'un contrat ≥ 10 mois) (sauf pour la FOAD)

## Article 3 - Validité de la présente décision

L'administrateur général et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision publiée au recueil des actes administratifs du Cnam.

> Fait à Paris, le 1 6 JUIL. 2021 Pour l'administrateur général

> > Didier BOUQUET

et par délégation

Imputation de la recette: EPN 03